



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE TENUE À SAINT-APOLLINAIRE LE 13 JANVIER 2016 À 19H30

SOUS LA PRÉSIDENCE DE: Monsieur Maurice Sénécal, préfet, maire de Lotbinière

MUNICIPALITÉS

Dosquet
Laurier-Station
Leclercville
Lotbinière
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Narcisse-de-Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre
Val-Alain

MAIRES

Yvan Charest
Pierrette Trépanier
Marcel Richard
Maurice Sénécal
Annie Thériault
Sylvie Fortin Graham
Christian Richard
Bernard Ouellet
Gilbert Breton
Jacques Gauthier
Denise Poulin
Normand Côté
Robert Samson
Bernard Fortier
Denis Dion
Claude Fortin
Mario Grenier
Renald Grondin

SECRÉTAIRE :

Stéphane Bergeron

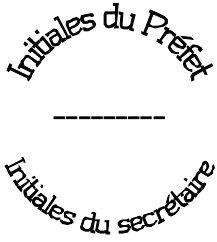
Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2016

Page - 1 -

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Ordre du jour

1. Ouverture et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Rencontre avec Monsieur Denis Gauthier de ABC Lotbinière**
- 4. Rencontre avec Madame Sarah Parent, adjointe à la direction, de Carrefour des personnes âgées de Lotbinière**
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 25 novembre 2015
6. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 16 décembre 2015
7. Affaires courantes
 - a) Report date d'engagement FDT-Possibilité de retenir les sommes de l'enveloppe locale;
 - b) Fonds culturel;
 - c) Certificat de disponibilité de crédit 2016;
 - d) Rappel procédure de vente pour taxes 2016;
 - e) Début du processus d'appel d'offres pour la construction des CET 14-15 et d'un recouvrement journalier du LET de Saint-Flavien;
 - f) Avis de motion-Abrogation du Règlement d'emprunt 255-2015- Torchère LET de Saint-Flavien;
 - g) Nouveau programme – Réno-Région;
 - h) Redevances sur les Ressources naturelles;
 - i) Nomination – Comité consultations publiques – PGMR;
 - j) Campus collégial – signature addendas – résolution d'engagement;
 - k) Comité MRC-Famille – des jeunes aux aînés- Mandat et composition;
 - l) Regroupement des Offices d'habitation;
 - m) Refinancement des règlements d'emprunt 99-1999 et 223-2010;
 - n) PDZA-étapes à venir- forum;
 - o) PGMR-Informations consultations publiques;
 - p) Rapport des comités
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**
9. Aménagement du territoire et développement local
 - a) Conformité
10. Correspondance, présentation du résumé



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

11. Comptabilité et comptes à payer
 - a) Présentation des comptes
 - b) Liste des chèques
 - c) Liste des engagements
12. Affaires nouvelles
 - a) Projet de loi 56 –Lobbyisme;
 - b) Avis de motion- Amendement règlement 151-2004-Nouveau service tarifé;

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

14. Levée de l'assemblée
-

001-01-2016

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu d'adopter l'ordre du jour.

RENCONTRE

AVEC MONSIEUR DENIS GAUTHIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL, DE ABC LOTBINIÈRE

Monsieur Gauthier présente au conseil de la MRC de Lotbinière l'organisme ABC Lotbinière. Il parle notamment de la mission première d'alphabétisation auprès de la population de Lotbinière à laquelle est venu se greffer au fil du temps d'autres actions telles que les cours de francisation auprès des personnes immigrantes, des cours d'informatique de base, des ateliers d'informatique pour la recherche d'emploi et des cours sur les nouvelles technologies.

RENCONTRE

AVEC MADAME SARAH PARENT, ADJOINTE À LA DIRECTION, DU CARREFOUR DES PERSONNES ÂNÉES DE LOTBINIÈRE

Madame Parent présente au conseil de la MRC de Lotbinière le carrefour des personnes âgées de Lotbinière sous la forme d'une mise en situation. Elle informe ainsi le conseil de la MRC sur l'existence du programme ATSA (Aide, Transport, Santé et Aînés) qui améliore l'accessibilité aux services de santé pour les aînés démunis. Madame Parent informe également l'assemblée du conseil de la MRC que l'organisme est à la recherche de bénévoles pour offrir des visites d'amitiés et pour faire des appels amicaux. Ce programme permet d'offrir une écoute et permet de briser l'isolement de nos aînés.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2016

Page - 3 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

002-01-2016

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MRC DU 25 NOVEMBRE 2015

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière du 25 novembre 2015.

003-01-2016

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 16 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par Madame Sylvie Fortin, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif du 16 décembre 2015.

004-01-2016

FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS CULTURELS

Attendu la recommandation positive du comité culturel de la MRC de Lotbinière, laquelle stipule :

Attendu que le fonds de soutien aux projets culturels de la MRC de Lotbinière a été annoncé publiquement dans la MRC de Lotbinière le 13 octobre 2015;

Attendu que l'enveloppe disponible pour 2016 est de 15 000 \$ comme convenu dans l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC);

Attendu que 15 projets ont été déposés dans les délais prescrits pour un total de demandes de 29 368,75 \$;

Attendu que les membres du comité culturel ont procédé à l'analyse des dossiers en tenant compte de la grille de pointage fournie aux promoteurs dans le document de présentation du fonds culturel, en compagnie de l'agente désignée du MCC, partenaire financier du fonds culturel;

Attendu que les critères de non-réurrence et de valeur ajoutée des projets demandés ont été pris en ligne de compte, tel que stipulé dans la présentation du fonds;

Par conséquent, il est recommandé par le comité culturel de répartir ainsi l'enveloppe disponible en fonction des pointages et de la qualité des projets déposés :

Demandeur	Projet	Montant
<i>Municipalité de Dosquet</i>	<i>Les dimanches de la Culture</i>	<i>2 000 \$</i>
<i>Moulin du Portage de Lotbinière</i>	<i>Outils célébrations du 200e</i>	<i>2 000 \$</i>
<i>Regroupement des Jeunes de Lotbinière</i>	<i>Expérience photographique du patrimoine</i>	<i>2 000 \$</i>
<i>Société historique de Saint-Édouard</i>	<i>Publication "saviez-vous que"?</i>	<i>2 000 \$</i>
<i>Municipalité de Lotbinière</i>	<i>Circuit patrimonial</i>	<i>1 500 \$</i>
<i>Municipalité de Sainte-Croix</i>	<i>Mise en valeur du fonds Bédard</i>	<i>1 500 \$</i>
<i>Tourisme Lotbinière</i>	<i>Mise en valeur chemins Craig et Gosford</i>	<i>1 500 \$</i>
<i>Domaine Joly-De Lotbinière</i>	<i>Arbre à poèmes</i>	<i>1 000 \$</i>

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2016



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

<i>Country Lotbinière</i>	<i>2e édition du Festival Country Lotbinière 2016</i>	<i>750 \$</i>
<i>Festival d'automne de Ste-Agathe</i>	<i>Hommage à Georges Hamel</i>	<i>750 \$</i>

Attendu la recommandation favorable du comité administratif de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Denis Poulin et résolu d'accepter la recommandation du comité culturel et de verser la somme totale de 15 000 \$ aux différents projets selon la répartition présentée au tableau ci-dessus.

005-01-2016

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT 2016

Il est proposé par Madame Sylvie Fortin, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier/directeur général à effectuer les écritures comptables pour les objets mentionnés dans le certificat de disponibilité suivant et d'autoriser les paiements des engagements de l'année 2016 :

Je soussigné certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants tels qu'adoptés dans les prévisions budgétaires de l'année 2016 par le conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière le 25 novembre 2015:

- 1. la rémunération des élus et les frais de déplacement (millage, repas, etc.);*
- 2. les salaires et les frais de déplacement (millage, repas, etc..) du préfet, des employés réguliers, ainsi que les employés temporaires; et les honoraires (juge, huissier, etc.);*
- 3. les contributions de l'employeur;*
- 4. les frais de financement (capital et intérêt) et les frais de banque;*
- 5. les factures de la petite caisse; et les taxes municipales;*
- 6. les contrats et les ententes en vigueur (ex.: évaluateur agréé, enfouissement sanitaire, entretien, frais de gestion pour la cour municipale, de chargé de projet des programmes de rénovation des immeubles; compensation Saint-Flavien, etc.);*
- 7. toutes autres dépenses jugées nécessaires telles que l'électricité, les timbres et le téléphone pour le fonctionnement.*

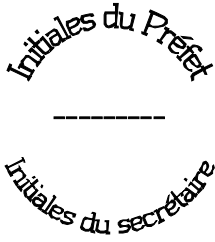
Stéphane Bergeron, directeur général

006-01-2016

APPEL D'OFFRES – CONSTRUCTION DES CELLULES 13-14 ET RECOUVREMENT PHASE 5 AU LET À SAINT-FLAVIEN

Attendu que la MRC de Lotbinière doit construire deux nouvelles cellules d'enfouissement au printemps 2016;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2016



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le conseil de la MRC de Lotbinière a adopté le 25 novembre 2015 un règlement d'emprunt pour la construction des cellules 13 & 14 et le recouvrement phase 5 au LET à Saint-Flavien;

Attendu que la firme WSP inc. a été mandatée pour réaliser les plans et devis d'appel d'offres et qu'elle propose l'échéancier suivant :

Étapes	Date de réalisation
Publication de l'appel d'offres	25 janvier 2016
Adjudication du contrat par la MRC	9 mars 2016
Début des travaux	Mai 2016

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu de débiter le processus d'appel d'offres public pour la construction des cellules d'enfouissement 13 & 14 et le recouvrement phase 5 au LET de la MRC de Lotbinière à Saint-Flavien.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Marcel Richard que le conseil de la MRC adoptera à une séance subséquente un règlement pour abroger le règlement d'emprunt 255-2015 pour les travaux de construction d'un système de destruction des biogaz au Lieu d'enfouissement technique à Saint-Flavien dans le cadre du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE).

007-01-2016

MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE PGMR

Attendu que la résolution 278-10-2015 nommait les représentants du milieu au sein de la commission de PGMR;

Attendu que Mme Claudia Croteau de la CDC Lotbinière avait été nommée pour représenter le milieu sociocommunautaire, mais que cette dernière doit se retirer en raison de contraintes organisationnelles;

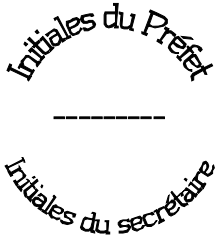
Attendu que Mme Lucie Jacques, gérante de la Ressourcerie de Lotbinière, s'est montrée intéressée à représenter le milieu sociocommunautaire;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Pierrette Trépannier et résolu de nommer Mme Lucie Jacques de la Ressourcerie de Lotbinière comme représentante du milieu sociocommunautaire au sein de la commission de PGMR.

1. Mustapha Skakni, CDE Lotbinière – Représentant du milieu des affaires;
2. Lucie Jacques, Ressourcerie de Lotbinière – Représentante du milieu sociocommunautaire;
3. Denis Paquet, Syndicat UPA Lotbinière-Nord – Représentant du milieu syndical;
4. Marie-Andrée Boisvert, OBV du Chêne – Représentante des groupes de protection de l'environnement;
5. Bernard Fortier, Comité de cogestion sur l'enfouissement;
6. Normand Côté, Comité de cogestion sur l'enfouissement;
7. Maurice Sénécal, préfet MRC de Lotbinière.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2016

Page - 6 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

MOTION DE REMERCIEMENT

Motion de remerciement est donnée par Madame Annie Thériault à Madame Claudia Croteau de la CDC Lotbinière pour son implication et sa participation au sein de la commission de PGMR.

008-01-2016

ADDENDA À L'ENTENTE POUR LE COÛT DE LOCATION DE L'IMPLANTATION DU CAMPUS COLLÉGIAL DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Yvan Charest, et résolu d'autoriser le préfet et le directeur général à signer l'addenda à l'entente pour le coût de location de l'implantation du campus collégial de Lotbinière à Saint-Agapit qui fixe le prix de location des locaux à 31 000 \$ comprenant les frais de gestion et d'administration effectués par la municipalité pour la réussite du projet.

009-01-2016

ENGAGEMENT POUR LE CAMPUS COLLÉGIAL DE LOTBINIÈRE

Considérant l'adoption par la MRC de Lotbinière d'une planification stratégique pour les années 2014-2018 priorisant l'amélioration et la bonification de l'offre de services de formation sur le territoire;

Considérant l'ouverture en septembre 2014 d'un Campus collégial sur le territoire de la MRC de Lotbinière en collaboration avec le Cégep de Thetford;

Considérant la hausse d'étudiants s'inscrivant dans un programme d'études au Campus collégial de Lotbinière, dépassant largement les prévisions quinquennales attendues;

Considérant l'engagement de la MRC de Lotbinière et des 18 municipalités à fournir un montant total de 100 000 \$ pour soutenir l'implantation du Campus collégial de Lotbinière;

Considérant l'engagement de chacune des 18 municipalités à verser une contribution de 0,30 \$ par habitant pour les 5 prochaines années (2015 à 2020) à même leur budget totalisant un investissement de 46 903,50 \$;

Considérant que les municipalités contribueront déjà à même leur budget pour un montant total de 46 903,50 \$, un montant de 53 096,50 \$ est encore à recueillir afin de compléter l'entente de la MRC envers le Campus collégial de Lotbinière;

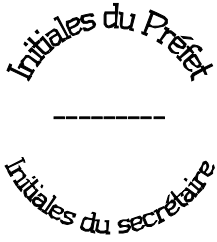
Considérant que le montant manquant doit être divisé en 5 parties égales, totalisant un montant de 10 619,30 \$ par année;

Considérant que le conseil de la MRC s'est déjà engagé via le FDT volet Pacte rural 2015-2016 pour les projets structurants et régionaux à verser la somme de 10 619,30 \$ pour l'année courante;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu qu'un montant de 10 619,30 \$ soit réservé à même le FDT, volet Pacte rural, pour les 4 prochaines années (2016

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2016

Page - 7 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

à 2020) afin de compléter l'engagement de la MRC de Lotbinière et de ses 18 municipalités à contribuer d'une hauteur de 100 000 \$ afin de voir s'améliorer et bonifier l'offre de services de formation sur le territoire.

010-01-2016

FORMATION DU COMITÉ MRC FAMILLE- DES JEUNES AUX AÎNÉS

Attendu que le comité de pilotage MADA-FAMILLE est venu à terme avec l'adoption de la Politique Mada-Famille;

Attendu qu'il est primordial de maintenir en place un comité de suivi de cette politique;

Attendu qu'un autre comité, le comité MRC famille, traite également des affaires familiales au sein la MRC de Lotbinière;

Attendu que le mandat initial du comité MRC Famille doit être revu étant donné qu'il avait été mis en place pour accompagner la première politique familiale de la MRC adoptée en 2004;

Attendu que pour le bien-être de nos citoyens, des jeunes aux aînés, une fusion de ces deux comités serait souhaitable;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Sylvie Fortin et résolu de redéfinir la composition et le mandat du nouveau comité MRC famille de la façon suivante :

Nom du comité

Comité MRC Famille – des Jeunes aux aînés

Mandat

- *Assurer le suivi de la politique régionale MADA-Famille adoptée en 2015 par la MRC de Lotbinière.*
- *Assurer un soutien aux politiques MADA-Famille locales et aux responsables des questions familiales (RQF)*

Composition

- *2 représentants (es) élus de la MRC de Lotbinière*
- *1 représentant (e) du centre de santé et services sociaux- CSSS*
- *1 représentant (e) du milieu scolaire*
- *1 représentant (e) du Carrefour des personnes âgées de Lotbinière – CPAL*
- *1 représentant (e) du Regroupement des Jeunes de Lotbinière – RJL*
- *1 représentant (e) de la Maison de la Famille de Lotbinière*

Rencontres

- *4 rencontres annuelles incluant celles avec les RQF*

Et de nommer Madame Denise Poulin et Monsieur Robert Samson comme représentants élus de la MRC de Lotbinière à ce nouveau comité.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2016

Page - 8 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

011-01-2016

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION

Considérant que le projet de loi 83 prévoit soit un Office par MRC, soit plus d'un Office suite à des regroupements concertés entre les Offices existants;

Considérant la proposition déjà adoptée par la MRC en 2015 sur le même sujet (résolution 168-06-2015);

Considérant qu'une ou des municipalités peuvent être dissidentes par rapport à cette position de la MRC;

Considérant que la MRC peut déclarer sa compétence en matière de gestion du logement social;

Considérant que les Offices d'habitation peuvent se concerter pour proposer des recommandations au Ministre;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu :

Que la MRC agisse comme intervenant afin de réunir les représentants des Offices d'habitation présents sur le territoire (présidents(es) et directeurs(trices)) dans les meilleurs délais afin de discuter du modèle à adopter concernant la gestion du logement social en Lotbinière;

Que suite à cette rencontre, la MRC se prononce à une séance subséquente sur la pertinence :

- de déposer un mémoire au sujet du projet de loi;
- d'intervenir dans la gestion du logement social.

Que la MRC, le cas échéant, adopte et transmette au ministre les recommandations de regroupements émanant de la table des Offices d'habitation de Lotbinière.

012-01-2016

REFINANCEMENT RÈGLEMENTS 95-1999 ET 223-2010

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu :

Que la Municipalité régionale de comté de Lotbinière accepte l'offre qui lui est faite de la **Caisse Populaire Pointe-Platon de Lotbinière** pour son emprunt par **billet** en date du 20 janvier 2016 au montant de 226 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 95-1999 et 223-2010. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

42 800 \$	2.61%	20 janvier 2017
44 000 \$	2.61%	20 janvier 2018
45 200 \$	2.61%	20 janvier 2019
46 500 \$	2.61%	20 janvier 2020
47 700 \$	2.61%	20 janvier 2021

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2016

Page - 9 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré, ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

013-01-2016

REFINANCEMENT RÈGLEMENTS 95-1999 ET 223-2010

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de Lotbinière souhaite emprunter par billet un montant total de 226 200 \$:

Règlements d'emprunt no.:	Pour un montant de
95-1999	99 500 \$
223-2010	126 700 \$

Attendu que la Municipalité régionale de comté de Lotbinière désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

Attendu que la Municipalité régionale de comté de Lotbinière avait, le 1^{er} décembre 2015, un montant de 99 500 \$ à renouveler sur un emprunt original de 184 000 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 95-1999;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Sylvie Fortin et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 226 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 95-1999 et 223-2010 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier;

Que les billets soient datés du 20 janvier 2016;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

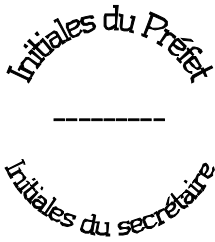
Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	42 800 \$
2018	44 000 \$
2019	45 200 \$
2020	46 500 \$
2021	47 700 \$

(à payer en 2021)

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2016

Page - 10 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Que la Municipalité régionale de comté de Lotbinière emprunte 99 500 \$ par billet en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de **1 mois et 19 jours** au terme original du règlement mentionné ci-haut.

014-01-2016

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

CONFORMITÉ - RÈGLEMENTS D'URBANISME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JANVIER 2016			
Municipalité	Type	No. du règlement	No du certificat
Saint-Antoine-de-Tilly	Zonage	2015-609	2016-01
Saint-Antoine-de-Tilly	Zonage	2015-610	2016-02
Laurier-Station	Lotissement	08-15	2016-03
Saint-Agapit	Zonage	397-09-15	2016-04

015-01-2016

AUTORISATION DE LA CPTAQ POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (pont P04209 de la route 269 au-dessus de la rivière aux Pins à Saint-Gilles)

Attendu la demande d'autorisation du ministère des Transports du Québec, auprès de la CPTAQ, pour utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 3 838 943, 3 838 964, 3 839 666 et 4 405 837 du cadastre du Québec, afin de construire un chemin de déviation temporaire de la route 269 (superficielles permanentes et temporaires visées par la demande : 514,6 et 2 509,5 mètres carrés);

Attendu que le pont montre des signes de dégradation importants;

Attendu que la construction du chemin de déviation temporaire est indispensable pour le maintien de la circulation de près de 3 000 véhicules par jour;

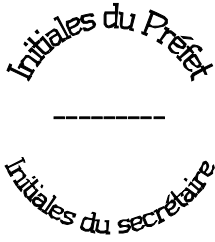
Attendu qu'il y aura remise en état des lieux à la fin des travaux;

Attendu qu'après analyse par le service d'aménagement de la MRC, cette demande satisfait les critères formulés à l'article 62 de la L.P.T.A.A.Q.;

Attendu que cette analyse révèle aussi que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2016

Page - 11 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Sylvie Fortin, et résolu :

1. D'appuyer le ministère des Transports du Québec dans sa demande d'autorisation, auprès de la CPTAQ, pour utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 3 838 943, 3 838 964, 3 839 666 et 4 405 837 du cadastre du Québec, afin de construire un chemin de déviation temporaire de la route 269 (superficiés permanente et temporaire visées par la demande : 514,6 et 2 509,5 mètres carrés).
2. D'émettre l'avis que cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la L.P.T.A.A.Q.
3. D'aviser la CPTAQ que cette demande est conforme aux objectifs du SADR, à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire.

016-01-2016

AUTORISATION DE LA CPTAQ POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (pont P12522 de la route 226 au-dessus du ruisseau Bernier à Leclercville)

Attendu la demande d'autorisation du ministère des Transports du Québec, auprès de la CPTAQ, pour utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 106, 107 et 108 du cadastre de la paroisse de Sainte-Emmélie (superficie visée de 136,9 mètres carrés), aux fins de régularisation des emprises du ministère des Transports du Québec aux abords du pont P12522;

Attendu que le pont montre des signes de dégradation importants;

Attendu que la mise en place du canal de dérivation est indispensable pour permettre la construction du nouvel ouvrage au sec;

Attendu qu'il y aura remise en état des lieux à la fin des travaux;

Attendu qu'après analyse par le service d'aménagement de la MRC, cette demande satisfait les critères formulés à l'article 62 de la L.P.T.A.A.Q.;

Attendu que cette analyse révèle aussi que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Denise Poulin, et résolu :

1. D'appuyer le ministère des Transports du Québec dans sa demande d'autorisation, auprès de la CPTAQ, pour utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 106, 107 et 108 du cadastre de la paroisse de Sainte-Emmélie (superficie visée de 136,9 mètres carrés), aux fins de régularisation des emprises du ministère des Transports du Québec aux abords du pont P12522.
2. D'émettre l'avis que cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la L.P.T.A.A.Q.
3. D'aviser la CPTAQ que cette demande est conforme aux objectifs du SADR, à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2016

Page - 12 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

017-01-2016

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – DOSSIER 411055 – SAINTE-AGATHE-DE- LOTBINIÈRE

Attendu la demande d'autorisation de la municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, auprès de la CPTAQ, pour utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 108 803 du cadastre du Québec, afin de déterminer une servitude pour l'égout pluvial du développement résidentiel « L'Arrondissement du Boisé », servitude nécessitant une superficie de 2 568,3 mètres carrés;

Attendu qu'après analyse par le service d'aménagement de la MRC, cette demande satisfait les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;

Attendu que cette analyse révèle aussi que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Christian Richard, et résolu :

1. D'appuyer la demande d'autorisation de la municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, auprès de la CPTAQ, pour utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 108 803 du cadastre du Québec, afin de déterminer une servitude pour l'égout pluvial du développement résidentiel « L'Arrondissement du Boisé », servitude nécessitant une superficie de 2 568,3 mètres carrés.
2. D'émettre l'avis que cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la L.P.T.A.A.Q.
3. D'aviser la CPTAQ que cette demande est conforme aux objectifs du SADR, à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire.

018-01-2016

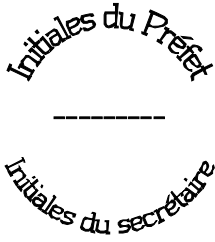
COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2016

Il est proposé par Madame Sylvie Fortin, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	234 591,33 \$
Dépôts directs faits et à faire	441 774,75 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	91 569,64 \$
Total des paiements :	767 935,72 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	423 094,87 \$

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2016

Page - 13 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Normand Côté que le conseil de la MRC adoptera à une séance subséquente un règlement pour amender le règlement NO. 151-2004, amendant le règlement NO. 108-2000, fixant les tarifs de reproduction de document et de services rendus par le personnel de la MRC de Lotbinière afin d'y ajouter les services d'accès du Portail SOQUIJ – Intelligence juridique.

DISCUSSION

APPEL D'OFFRES –SERVICE DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Suite à des questionnements, la MRC de Lotbinière souhaite apporter les précisions suivantes à l'ensemble des élus concernés par la vidange des installations septiques. Ainsi donc, le conseil de la MRC de Lotbinière a pris acte que l'appel d'offres auprès des entrepreneurs était actuellement en cours basé sur un calendrier qui prévoit que toutes les résidences permanentes d'une municipalité étaient visées pour être vidangées sur une même année afin de faciliter la gestion administrative et contractuelle tout en précisant aux bénéficiaires l'année à laquelle ils auront droit au nouveau service. Ainsi, le conseil de la MRC de Lotbinière prend connaissance du calendrier suivant qui représente l'année de vidange pour les résidences permanentes d'une municipalité donnée :

Tableau : Période de vidange (S'APPLIQUE UNIQUEMENT AUX RÉSIDENCES PERMANENTES)

	Début en 2016	Début en 2017
Municipalités	<ul style="list-style-type: none">- Laurier-Station- Lotbinière- N.-D.-S.-C.-d'Issoudun- Saint-Agapit- Saint-Apollinaire*- Saint-Janvier-de-Joly- Saint-Narcisse-de-Beaurivage- Saint-Sylvestre- Sainte-Croix	<ul style="list-style-type: none">- Dosquet- Saint-Antoine-de-Tilly- Saint-Apollinaire*- Saint-Édouard-de-Lotbinière- Saint-Flavien- Saint-Gilles- Sainte-Agathe-de-Lotbinière- Val-Alain

* le nombre de fosses étant important sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire, la vidange des installations septiques sera répartie sur deux ans.

019-01-2016

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 39

.....
Le préfet

.....
Le directeur général

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 janvier 2016

Page - 14 -